



**MAIRIE DE
MONTBRUN-DES-CORBIERES**

CONTRAT D'ABONNEMENT DIVISIONNAIRE

Service eau - assainissement

A / Références et Objet du contrat :

Objet de l'abonnement :	<i>(Cadre réservé à l'administration)</i>		
<input type="checkbox"/> Distribution d'Eau potable	ou	<input type="checkbox"/> Assainissement non-collectif	
<input type="checkbox"/> Assainissement collectif			
<input type="checkbox"/> Immeuble collectif avec individualisation des contrats			
<u>Nature de l'activité :</u>	<u>Référence du contrat d'abonnement général :</u>		
<u>Référence du site :</u>			
<u>Adresse de l'immeuble desservie :</u>			
<u>Compteur :</u>	<u>N° :</u>	<u>Diamètre :</u>	<u>index de début :</u>
<u>Date de souscription de l'abonnement :</u>			

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau dans les conditions prévues au règlement du service susvisé. Le contrat est souscrit pour une durée indéterminée (article 2.2 du règlement du service des eaux) dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble indiqué ci-dessus.

B / Références du client :

Les abonnements généraux sont accordés aux propriétaires et usufruitiers des immeubles (joindre une copie de l'acte de vente ou une attestation de propriété établie par le notaire+copie des statuts s'il s'agit d'une société), quelle que soit la nature des locaux, moyennant la signature d'un contrat d'abonnement (article 2.1 du règlement du service des eaux).

<i>Références du propriétaire :</i>	<i>Références du payeur :</i>
Nom:.....	Nom:.....
Adresse:.....	Adresse:.....
.....
Courriel:.....	Courriel:.....
Téléphone:	Téléphone:

C / obligations :

Le client

* Déclare avoir pris connaissance :

- du règlement de service, ci-joint, et en accepter toutes les conditions, charges et obligations.
- des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, sachant que ces tarifs sont révisés annuellement.

* S'engage à se conformer aux règlements de service auxquels il s'abonne, dont un exemplaire lui a été remis, sans préjudice des voies du recours de droit commun.

A Montbrun des Corbières, le20..

Le Service des eaux
(mention « Lu et approuvé »)

Le Propriétaire
(mention « Lu et approuvé »)

Le Payeur
(mention « Lu et approuvé »)

(Chaque signature devra être précédée de la mention « Lu et Approuvé »)